

FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)

(cocher la case correspondant à votre demande)

- une évaluation des incidences simplifiée**
- une évaluation préliminaire d'un projet**



Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R. 414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Parqui?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pourqui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

L'évaluation des incidences

est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet.**

Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ...Commune de Saint-Tropez

Adresse : 2 place de l'hôtel de Ville – 83 990 Saint-Tropez

.....
Commune et département : Saint-Tropez – Var

Téléphone : 04 94 56 68 70

Email : toller@ville-sainttropez.fr

Nom du projet :

Demande de renouvellement de concession de la plage de la Bouillabaisse à Saint-Tropez

.....
Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) : Plage de la Bouillabaisse

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en oeuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L. 414-4 et suivants et R. 414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R. 414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

Liste nationale : item n°

Liste locale 1: item n°

Liste locale 2 : item n°

j'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000

- FR 9301624 – Corniche varoise
- FR
- FR

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-referance-et-listes-locales_a7711.html (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000> Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet porte sur le renouvellement de la gestion de la plage de la Bouillabaisse, pour une période de 10 années, dont commune de Saint-Tropez est bénéficiaire.

Ce projet permet d'organiser et de réglementer le fonctionnement des lots de plage et des équipements destinés à répondre aux besoins du service public des bains de mer sur les plages concédées.

Les lots définis au plan de concession de la plage de la Bouillabaisse proposeront, comme actuellement, des activités de restauration en bord de mer et des matelas-parasols.

Le lot concernant les activités nautiques sera supprimé.

Afin de faciliter l'accès à la plage par les plaisanciers, la commune souhaite conserver le ponton initialement en A.O.T. individuelle pour l'activité de sport nautique. Il sera libre d'accès au public et ne pourra être privatisé. Son entretien sera à la charge de la commune. Au vu du développement de la biocénose à proximité des piliers supportant ce ponton, il est demandé l'autorisation de maintenir ces derniers afin de ne pas détériorer la faune et la flore sous-marine.

Aucun nouvel aménagement fixe ou travaux ne sont envisagés. Il s'agit seulement de poursuivre la gestion courante de la concession.

b. Motivation du projet

économique social sécurité publique environnemental
 autres (préciser).....

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : **Saint-Tropez** N°

Département : **83** adresse : **Plages de la Bouillabaisse**

Lieu-dit :

parcelles cadastrales :

En site(s) Natura 2000

: **NON**

indiquer le numéro de site (exemple : ZPS FR9310110 Plaine des Maures)

- FR93
- FR93
- FR93

X Hors site(s) Natura 2000

indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)
à 4,5km du site n° FR 9301624 - Corniche varoise

d. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/de la manifestation (si connue) : (m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : 310 ml (partie sableuse uniquement)

- Emprises en phase chantier : néant
(m²)

La concession de la plage de la Bouillabaisse est d'une surface de 7 843,62 m² (partie sableuse uniquement), les activités qui y seront installées représenteront 18,12% d'occupation de surface (1421,10 m²) et 20% de linéaire (62 ml).

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

L'aménagement de la concession de plage consiste, pendant la période d'exploitation s'étalant d'avril à octobre, à la mise en place d'installations qui seront démontées à l'issue de la période d'exploitation.

Par décret en date du 11 juillet 2017, la commune de Saint-Tropez a été classée comme station de tourisme. Ce classement permet, sous conditions, d'autoriser avec l'aval préalable de la DDTM, l'ouverture à l'année de certains lots de plages. A ce titre, 2 lots feront l'objet d'une demande d'ouverture annuelle, qui devra être validée par les autorités compétentes. Les structures, bien que non démontées, seront tout de même démontable.

La concession accueillera ainsi sur une surface de 1 421,10 m² des activités proposant des services de restauration, location de matelas/parasols.

Les travaux n'induisent donc pas la création de structure, mais l'installation temporaire d'équipements qui participent à la mise à disposition des bains de mer aux estivants (installation des lots de plage, cheminement PMR)

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : 8 mois par an sur une période de 10ans

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : **D'avril à Octobre**.....(de tel mois à tel mois) ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

Printemps

Automne

Été

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

La demande de renouvellement de la concession des plages est sollicitée pour une durée de 10 ans. Les activités sont essentiellement diurnes, mais peuvent également être nocturnes (restaurants), tout du moins sur le début de nuit. En dehors de ces périodes, le lot 3 sera démonté afin de laisser la plage libre de tout équipement.

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).
Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Le mode de nettoyage sera identique à celui actuellement en place, c'est-à-dire :

Des poubelles discrètes mais facilement accessibles seront, comme actuellement, mise à disposition du public.

- En période hivernale l'entretien de la plage se fera manuellement du lundi au vendredi, de novembre à mars.

Il s'agira d'effectuer le ramassage des détritiques ainsi que des corbeilles équipées de sacs « vacances propres ».

En fonction des besoins, une entreprise spécialisée interviendra à l'aide d'une tractopelle et d'un camion afin de retirer les bois flottés (Troncs amenés par le courant).

- En période estivale, soit d'avril à octobre, l'entretien de la plage se fera mécaniquement (à l'aide d'une grilleuse autoportée) ou manuellement.

Le nettoyage sera effectué du dimanche au vendredi.

Les corbeilles équipées de sacs « vacances propres » seront collectées quotidiennement.

En fonction des besoins, l'entreprise pourra intervenir à l'aide d'une tractopelle et d'un camion afin de retirer les bois flottés et autres encombrants amenés par le courant.

Le mode de gestion des eaux usées sera identique à l'existant :

Deux écoulements pluviaux sortent sur la plage de la Bouillabaisse. Le ruisseau de la Bouillabaisse et une canalisation pluviale.

Le poste de secours et les lots de plage proposant l'activité de restauration sont raccordés au réseau d'assainissement collectif longeant la RD98.

g. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet en **euros (€)** et **toute taxe comprise (TTC)**.

Coût global du projet en chiffres :

332 578 € par an en fonctionnement (dépendance de fonctionnement d'entretien de la plage et dépendance de fonctionnement pour la surveillance de la plage (TTC)) – hors redevance.

< à 5 000 € TTC

de 20 000 € à 100 000 € TTC

de 5 000 à 20 000 € TTC

> à 100 000 € TTC

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

Impact sur la ressource

X Rejets dans le milieu aquatique

Les eaux usées des lots seront également rejetées dans le réseau principal par raccordement au réseau d'assainissement.

Impact sur les espaces et les espèces

X Piétinements

Néant

Il y aura très peu de perturbation du fait de la fréquentation de la plage qui s'effectue entre avril et octobre. Il n'y a pas de dune ou d'espèce protégée susceptible d'être piétinée.

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)

Néant

Pour les usagers, des poubelles de plages sont présentes sur la plage et régulièrement collectées. La plage sera régulièrement nettoyée.

Les exploitants devront amener journalièrement leurs déchets sur des points de collecte qui seront mis à disposition en dehors du DPM (comme actuellement pour les déchets ménagers, mais également les déchets recyclables ou encore les bacs à graisse. Obligations intégrées au contrat de sous-traitance).

Autres incidences possibles

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

.....
.....
.....

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie ou est limitrophe avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- Non => Vous pouvez passer a la partie « Conclusions générales »
- Oui => Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale :
- Réserve Naturelle Régionale :
- Parc National :
- Parc Naturel Régional :
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope :
- Site classé :
- Site inscrit :
- PIG (projet d'intérêt général) de protection :
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) :
- Plan national d'action (PNR) en faveur des espèces menacées
 - ◇Aigle de Bonelli ◇Tortue d'Hermann ◇Lézard Ocellé ◇Gypaète barbu ◇Petite Masette
- réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique/ biosphère) :
- Site RAMSAR :
- zone humide :
- espaces naturels sensibles :
- réservoir de biodiversité identifié au SRCE* :
- corridor écologique identifié au SRCE :
- réservoirs biologiques identifiés au SDAGE** :
- zone de compensation :
- site conservatoire littoral :
- site conservatoire des espaces naturels :

* SRCE : schéma régional de cohérence écologique

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construction non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : **Activités balnéaires**
.....

Commentaires :

Plage fréquentée d'avril à octobre pour des activités balnéaires et fréquentée toute l'année par les clients des établissements de restauration.
Le lot 3 sera démonté à l'issue de la saison estivale.

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse	<input type="checkbox"/>	
	pelouse semi-boisée	<input type="checkbox"/>	
	lande	<input type="checkbox"/>	
	garrigue / maquis	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Milieux forestiers	forêt de résineux	<input type="checkbox"/>	
	forêt de feuillus	<input type="checkbox"/>	
	forêt mixte	<input type="checkbox"/>	
	plantation	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Milieux rocheux	falaise	<input type="checkbox"/>	
	affleurement rocheux	<input type="checkbox"/>	
	éboulis	<input type="checkbox"/>	
	blocs	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Zones humides	fossé	<input type="checkbox"/>	
	cours d'eau	<input type="checkbox"/>	
	étang	<input type="checkbox"/>	
	tourbière	<input type="checkbox"/>	
	gravière	<input type="checkbox"/>	
	prairie humide	<input type="checkbox"/>	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs	<input type="checkbox"/>	A 40m des 1 ^{er} herbier de Posidonie
	grottes	<input type="checkbox"/>	
	herbiers	X	
	plages et bancs de sables	X	
	autre :	<input type="checkbox"/>	
Autre type de milieu	(à compléter)	<input type="checkbox"/>	
		

TABLEAU ESPÈCESFAUNE-FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	tortue Caouanne	X	Présence potentielle
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Crustacés		<input type="checkbox"/>	
Insectes		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Mammifères marins	Grand dauphin	X	Présence potentielle
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Mammifères terrestres		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Oiseaux		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Plantes	Posidonie	X	Distance par rapport à la concession de plage
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
Poissons		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Pas d'incidence de la concession ou de l'implantation et de l'exploitation du lot d'activités de restauration, matelas-parasols.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Pas d'incidence de la concession ou de l'implantation et de l'exploitation des lots d'activités de restauration et de matelas-parasols.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Pas d'incidence de la concession ou de l'implantation et de l'exploitation des lots d'activités de restauration, de matelas-parasols.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Le projet est un renouvellement de la concession d'utilisation existante. Les activités présentes seront reconduites à l'exception de celle de sport nautique qui est supprimée. Il n'y aura pas de changement important dans la fréquentation des zones de la plage par rapport à la situation actuelle. Aucune nouvelle activité ne sera créée.

Tenant compte du projet lui-même qui implique très peu d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, nous pouvons conclure en l'absence d'incidence notable du projet sur les sites Natura 2000 locaux et, plus largement, sur le réseau Natura 2000. Le projet n'est pas susceptible d'affecter les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 le plus proche. Il ne remet ainsi pas en cause les objectifs de conservation du site. La limitation de la surface d'exploitation de la plage pourrait avoir un effet positif qui permet de ne pas induire l'augmentation de la fréquentation de la plage.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A: Saint-Tropez
Le : 31.10.2023.

Madame Sylvie Siri,



Maire de Saint-Tropez,
Conseillère Régionale,

Annexes :

- ✓ Annexe 1 – Cartes de localisation de la plage de la Bouillabaisse
- ✓ Annexe 2 – Cartes de localisation de la zone étude et des enjeux
- ✓ Annexe 3 – Cartographie des biocénoses située au droit du lot de la concession
- ✓ Annexe 4 – Photographies

Annexe 1 – Cartes de localisation de la plage de la Bouillabaisse

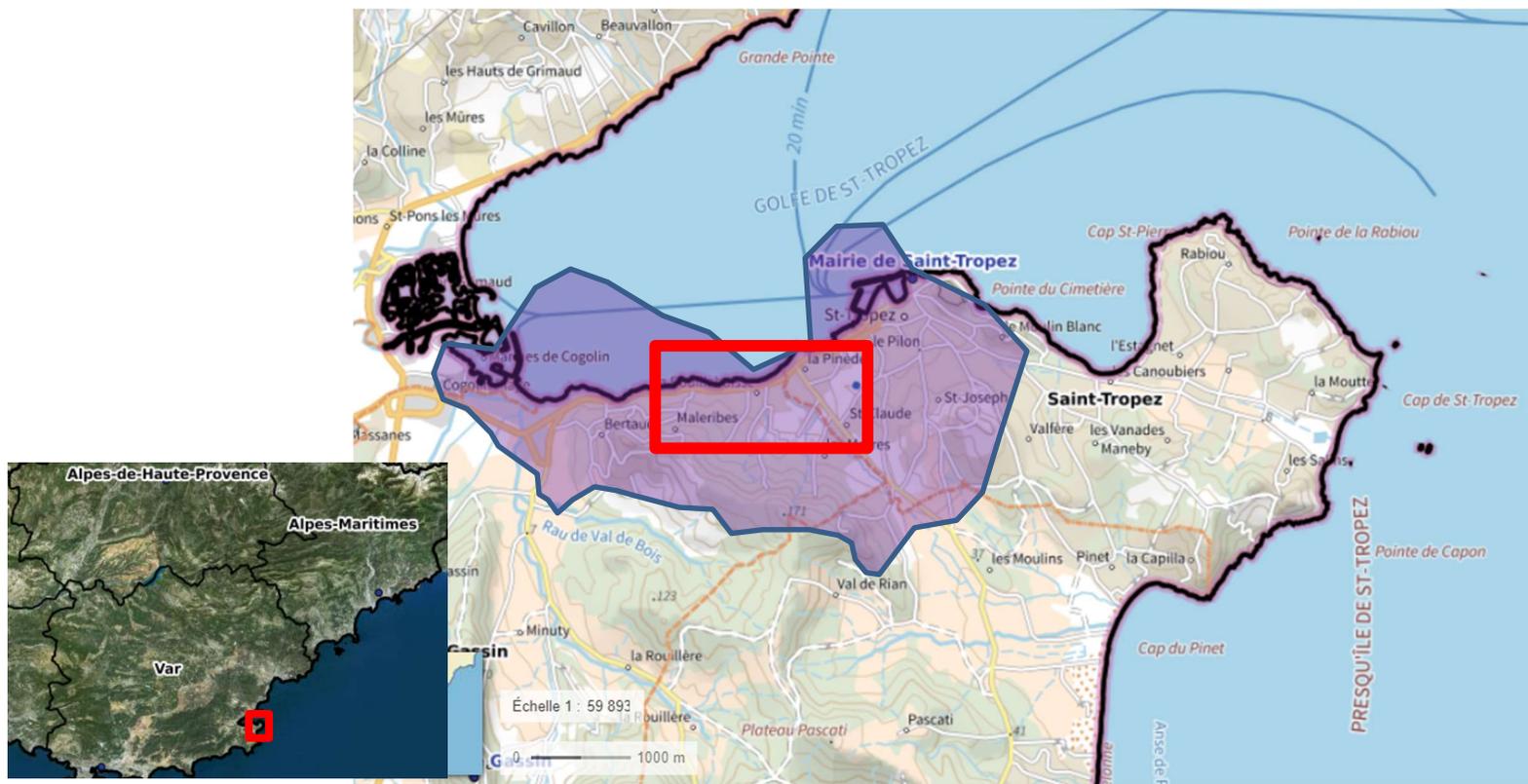


Figure 1. Localisation de la commune de Saint-Tropez – Géoportail



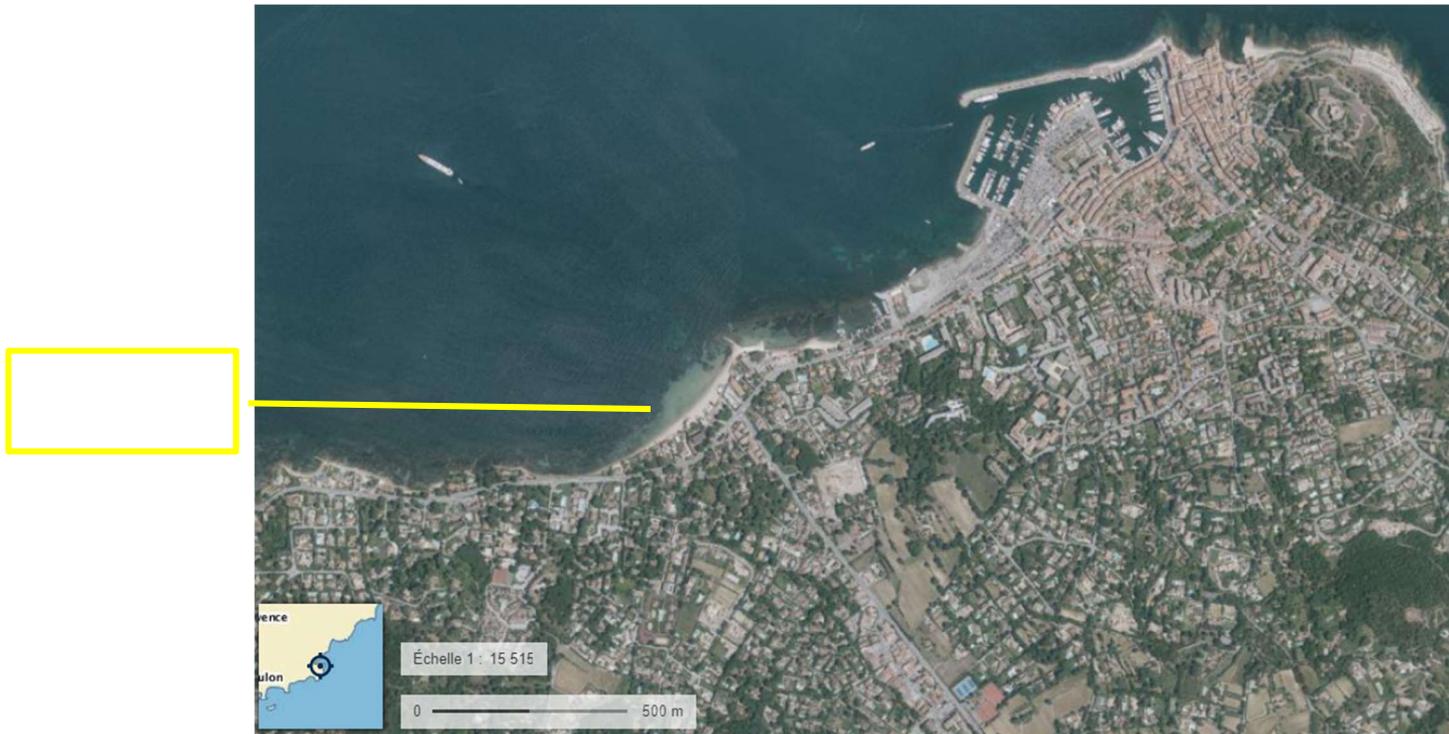
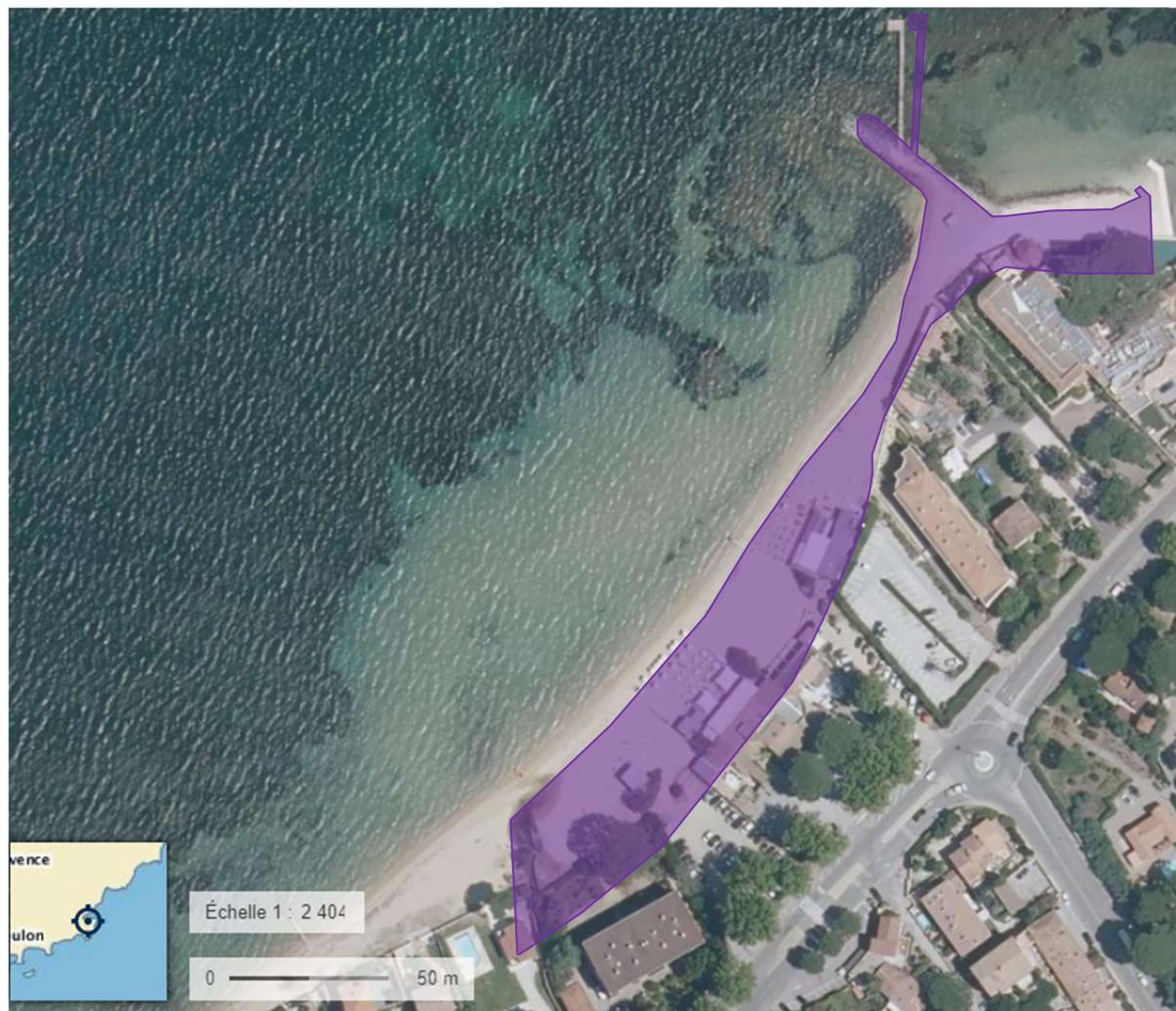


Figure 2. Localisation de la plage de la Bouillabaisse - Géoportail

Figure 3. Vue aérienne de la plage de la Bouillabaisse et linéaire prit en compte – Géoportail

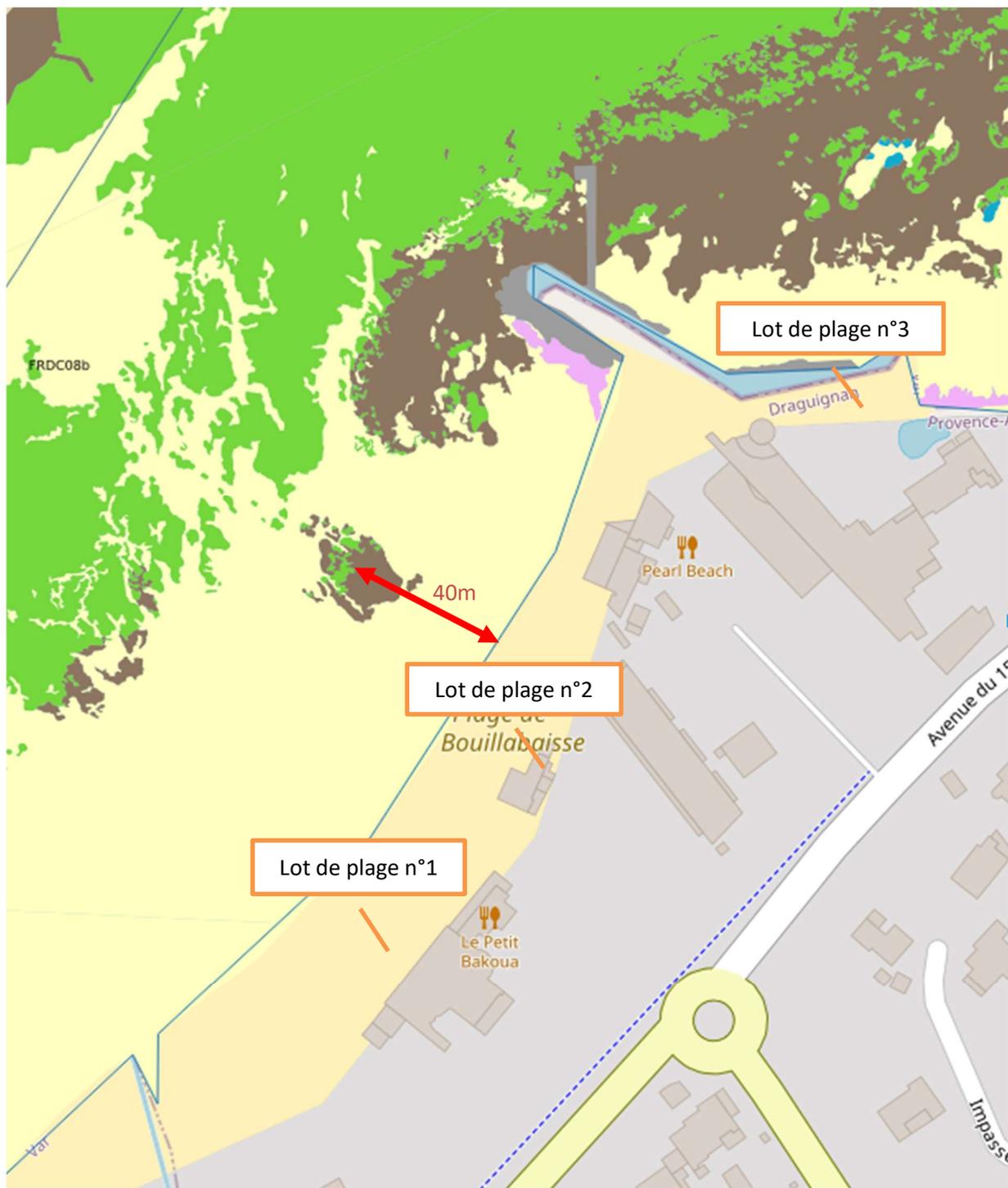


Annexe 2 – Cartes de localisation de la zone étude et des enjeux



Figure 4. Localisation de la concession par rapport au site FR9301624 Corniche Varoise

Annexe 3 – Localisation des biocénoses par rapport aux lots de plage



- Biocénose de l'herbier à *Posidonia oceanica*
- Association de la matte morte de *Posidonia oceanica*
- Biocénose des galets infralittoraux
- Fonds meubles infralittoraux
- Herbiers à *Zostera noltei*
- Herbiers à *Cymodoce*s
- Fonds meubles circalittoraux
- Association à rhodolithes
- Biocénose des algues infralittorales

Figure 5. Biocénoses localisées au droit de la plage de la Bouillabaisse - Medtrix 2022

Annexe 4 – Photographies



Figure 6. Lots 1 et 2 de la concession actuelle de la plage de la Bouillabaisse



Figure 7. Vue lot 3 de la concession actuelle de la plage de la Bouillabaisse



Figure 8. Plage de la Bouillabaisse hors période estivale, vue dirigée vers le Nord (GoogleEarth)



Figure 9. Vue projetée de la plage de la Bouillabaisse hors période estivale, vue dirigée vers le sud – ICTP 2022



Figure 10. Localisation des prises de vues - GoogleEarth